

INFORMATION DISPOSITIF « Devoirs faits »

Actuellement le dispositif « devoirs faits » au collège Croix Menée est mis en place sous la forme :

- **d'aide aux devoirs :**

QUI : par l'assistant pédagogique Pierre DESROCHES.

QUAND : sur les heures libres de l'emploi du temps et/ou le soir de 17h à 18h.

OÙ : dans la salle de l'assistant pédagogique.

COMMENT : les parents peuvent inscrire les élèves par le biais du document du 10 octobre et/ou ce sont les enseignants qui ont repéré des élèves à besoins et les ont inscrits directement avec l'accord de la famille.

• *Actuellement, 54 élèves (31 en 6^{ème}, 13 en 5^{ème}, 4 en 4^{ème} et 6 en 3^{ème}) bénéficient de ce dispositif (et fréquentent l'aide aux devoirs de 1 à 5 fois par semaine).*

- **d'étude dirigée (avec mise en place de PPRE) :**

QUI : par l'assistant pédagogique Pierre DESROCHES

QUAND : sur les heures libres de l'emploi du temps et/ou le soir de 17h à 18h

OÙ : dans la salle de l'assistant pédagogique

COMMENT : les enseignants repèrent des élèves ayant besoin de cette aide, élaborent un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) avec l'élève et la famille et inscrivent l'élève en étude dirigée. Un travail conjoint des enseignants et de l'assistant pédagogique est ensuite mené avec des objectifs à atteindre et un bilan prévu des progrès.

• *Actuellement, 2 élèves (de 3^{ème}) bénéficient de ce dispositif mais d'autres PPRE sont en cours de signature.*

- **de tutorat**

QUI : par des étudiants de l'IUT et de l'université du Creusot

QUAND : le jeudi de 13h à 14h à partir du 30 novembre 2017

OÙ : dans des salles de classe

COMMENT : les enseignants ont repéré des élèves à besoins spécifiques et ont fait des diagnostics, l'accord de la famille a été demandé, l'équipe de direction se charge de l'appariement tuteur / élève, une première rencontre en trinôme (élève, tuteur et professeur principal) aura lieu le 23/11, un fiche navette de points de méthode, de travail à traiter est établie par les enseignants et constitue la base de travail du tuteur, le tuteur rédige un compte-rendu d'intervention chaque semaine, des réunions bilans sont prévues.

• *25 élèves (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) devraient commencer à bénéficier de ce dispositif à partir du 30/11*